

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville pose des scellés sur l'écran publicitaire illégal donnant sur la fontaine du Manneken Pis

Bruxelles, le 24 février 2016 : constaté en infraction urbanistique par la Cellule Contrôle de l'Urbanisme, l'écran publicitaire du commerce « Chocoland » situé du numéro 2 au numéro 6 de la rue du Chêne et donnant sur la fontaine classée du Manneken Pis, a été mis sous scellés.

C'est aux alentours de 8h30 ce mercredi matin que les agents de la Cellule Contrôle de l'Urbanisme sont venus poser des scellés sur l'écran de télévision diffusant illégalement de la publicité pour son exploitant, le commerce « Chocoland ».

« Or la présence d'un écran publicitaire situé en zone classée et, qui plus est, en plein dans le périmètre de protection du Manneken Pis nécessite obligatoirement un permis », explique Geoffroy Coomans de Brachène, Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine à la Ville de Bruxelles. *« De plus, il est bien spécifié dans le Règlement Régional d'Urbanisme, qu'il est interdit d'obturer les vitres comme le fait l'exploitant. »* Les pratiques de ce commerce constituaient donc ici une **double infraction urbanistique**.

Selon les services de l'Urbanisme, l'exploitant n'en était pas à son coup d'essai : il y a quelques années, il avait déjà utilisé ce même espace pour faire de la publicité en installant des néons de couleur sur le pourtour de la fenêtre.

Outre le problème de l'écran et de la fenêtre, la Cellule Contrôle a constaté d'autres infractions urbanistiques comme la tente solaire et la devanture qui auraient toutes deux été remplacées **sans demande préalable de permis d'urbanisme**.

Déjà plusieurs fois informé ces derniers mois par courrier et e-mail de l'illégalité de ces pratiques, l'exploitant sera ensuite auditionné et un procès-verbal sera rédigé.

Pour rappel, l'objectif poursuivi par le Département Urbanisme de la Ville n'est pas de punir les commerces mais bien de surveiller ceux qui sont peu respectueux du patrimoine et des règles en vigueur afin de **préserver le caractère des quartiers situés en zone UNESCO**.

Aline Glaudot (Cabinet G. Coomans de Brachène) : 0499/31.85.27: aline.glaudot@brucity.be